

Image not found or type unknown



Droit d'accès à son dossier délictuel.

Par **jacques22**, le **18/03/2015** à **15:58**

bonjour,

Entre la lecture du code de procédure pénale et la réalité, il y a un gouffre!

merci de me préciser pourquoi dans les faits un accusé délictuel n'a pas le droit d'avoir accès à son dossier et que meme les jugements ne sont pas systématiquement communiqués.
cordialement.